

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le 20 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de PEYRIGNAC s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Serge PEDENON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13. 06. 2014

MEMBRES PRÉSENTS : Mmes. et MM. PEDENON Serge, COLLAS Philippe, DOMEJEAN Laurent, DURAND Alain, GAVA Gino, LAGRENAUDIE Clément, LAJANTHE Colette, LATOUR Aimé, MANIÈRE Nathalie, ROMAIN Michel, ROULAND Arlette, SPINDLER Christine et VERT Fabrice.

ABSENT EXCUSÉS : GIRARD Valérie et MANCINI Nicole.

Secrétaire de séance : SPINDLER Christine.

Après avoir remercié les présents et nommé le conseiller absent, M. Le Maire, Serge PEDENON, déclare la séance ouverte.

Ordre du Jour :

- désignation des électeurs et suppléants aux sénatoriales
- Emprunt bus scolaire: choix de la banque
- Questions diverses

DÉSIGNATION DES ÉLECTEURS ET SUPPLÉANTS AUX SÉNATORIALES

M. le Maire indique au conseil municipal que compte tenu de la population communale, le conseil doit élire trois représentants titulaires et trois suppléants pour choisir les sénateurs de DORDOGNE.

En qualité de titulaires il propose les électeurs suivants, dans l'ordre des fonctions municipales : MM. Serge PÉDENON, Maire, Aimé LATOUR, premier Adjoint, et Mme Christine SPINDLER, deuxième adjointe.

Il est ensuite procédé successivement au vote de chacun des candidats, à bulletin secret. Les assesseurs désignés sont M. Aimé LATOUR et Mme Colette LAJANTHE, ainsi que M. Clément LAGRANAUDIE et Mme Nathalie MANIÈRE.

Sont élus, à l'unanimité, soit 13 voix chacun, M. Serge PEDENON, M. Aimé LATOUR et Mme Christine SPINDLER.

M. le Maire propose ensuite les suppléants suivants : M. Gino GAVA, 3° Adjoint, puis il suggère la candidature de deux femmes pour respecter la parité : Mme Nathalie MANIÈRE et Mme Arlette ROULAND font acte de candidature.

Il est procédé successivement au vote de chacun des candidats, à bulletin secret. Les assesseurs sont les mêmes que précédemment.

Sont élus à l'unanimité, soit 13 voix chacun, M. Gino GAVA, Mme Nathalie MANIÈRE et Mme Arlette ROULAND.

EMPRUNT BUS SCOLAIRE : CHOIX DE LA BANQUE

M. le Maire rappelle qu'un emprunt d'un montant de 50 000 € doit être réalisé pour l'achat du nouveau bus scolaire, auquel s'ajoute une ligne de trésorerie de 10 000 € correspondant à la TVA récupérée fin 2015.

Il expose les différentes offres de prêt sur cinq ans qui lui ont été proposées par les banques suivantes : Caisse d'Épargne et Crédit Agricole, pour ces montants.

Le conseil étudie ces offres, et un débat s'engage sur les atouts de chacune et leurs inconvénients. L'offre de la Caisse d'Épargne semble la plus intéressante car elle seule comporte le volet « ligne de trésorerie».

Les membres du Conseil n'ayant plus de questions ni de remarques à ce sujet, M. le Maire propose de voter pour l'offre de la Caisse d'Épargne.

La proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ.

M. le Maire signale que plusieurs personnes se sont manifestées pour acheter l'ancien bus, mais que pour le moment, aucun engagement ferme n'a été pris.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe le Conseil que les différents travaux entrepris en 2014 vont conduire la commune à préfinancer lesdits travaux dans l'attente du versement des subventions et du FC TVA à hauteur de 214 536 € (grande rue et Bus) suivant détail sur feuillet remis à chacun ce qui nécessitera la reconduction de la ligne de trésorerie ouverte par la commune. .

Plus personne n'ayant de questions ni d'observations, les débats sont clos, et M. Le Maire déclare la séance levée à 19h 30 minutes.

M. le Maire, Serge PEDENON

la Secrétaire, Christine SPINDLER